



Violences volontaires aggravées

Par **rem69**, le **25/01/2016** à **11:00**

Bonjour,rrrnJe vous demande de l'aide dans mes démarches.rnrnJ'ai travaillé pour une personne qui devait me payer en chèque-emploi-services. Cette personnes m'a agressé à coup de marteau le 22/12/2015. J'ai une ITT provisoire de 45 jours. Cette personne est passée en comparution immédiate et a été condamnée à 6 mois fermes et 12 mois avec sursis. On m'a dit, par courrier, que l'affaire a été renvoyée au 23 juin. Je rencontre un problèmes : la personne qui m'a agressé n'a pas fait la demande de chèque-emploi-services. De ce fait, je n'ai pas été déclaré et ne m'a pas réglé mes heures de travail. rnrnDepuis, j'attends la réponses de la Sécu. à l'hôpital, on m'a remis une feuille AT mais depuis je suis sans ressources.rnrnPouvez-vous me renseigner sur la procédure à suivre, Merci.rnrnJ'ai pris un avocat qui me dit que, dès qu'il aura le dossier, il me contactera car le fonds d'indemnisation des victimes m'a donné un avocat et celui-ci a remis le dossier à un autre avocat, cet avocat l'a remis à un 3e. J'ai dû prendre un avocat avec qui j'ai pu m'arranger financièrement.rnrnDans l'attente de votre réponse.rnrnMerci.